

Bientôt une politique de la jeunesse ?

L'adaptation des lois cantonales aux nouvelles exigences de la Constitution vaudoise suit son cours.

L'élaboration d'une loi sur la promotion des activités de jeunesse devra mettre en œuvre des dispositions pour lesquelles Pro Familia Vaud avait milité dans le cadre du mouvement Vie associative.

« Tenir compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes (art. 62); reconnaître et soutenir la vie associative (art. 70); formation civique et commission de jeunes (art. 85). »

Voilà le programme auquel devra répondre le projet de loi demandé par la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, Madame Anne-Catherine Lyon.

Le groupe de travail mis sur pied à cet effet s'est adjoint les services d'un groupe plus large, dit « de résonance », qui se fera l'écho des suggestions des principaux acteurs du terrain.

Plus de 150 associations ont été approchées – dont Pro Familia Vaud; les personnes ou organismes intéressés peuvent encore s'annoncer auprès du chef de projet (stephane@montangero.ch).

La jeunesse n'a pas d'âge, et ce n'est pas la moindre des premières difficultés rencontrées lors d'une première séance organisée sous l'égide du Service de protection de la jeunesse, en charge du dossier.

Quel traitement la future loi réservera-t-elle aux groupes de jeunes qui ne possèdent pas d'identité juridique ?

Quelle proposition crédible formuler pour s'épargner autant la commission « alibi » de jeunes que l'organe d'experts réputés de longue date pour leurs idées novatrices en matière de politique de la jeunesse ?

Quelle pourrait être la contribution de l'Etat à la coordination des ressources et des compétences si abondantes dans le domaine ?

A ce titre, une participante s'est amusée à relever que le Tessin était dans l'exacte situation inverse, disposant d'une magnifique loi pour régler un dispositif quasi inexistant...

Au terme de la rencontre, riche d'idées et d'impulsions, on devinait que le groupe de projet aurait fort à faire pour mettre en forme la matière ainsi fournie.

La tâche est à la mesure de notre curiosité à découvrir le futur projet de loi – comme une heureuse surprise. **Journal L'entraide familiale - mars 2007**